



BUDGET 2014
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Rapport n°2014/223

au Conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France
Séance du 5 juin 2014

Sommaire

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: +25,070 M€ de crédits de paiement.....	3
1.1 Offre nouvelle CT2 :+4,5 M€	3
1.2 Contentieux avec le bailleur du STIF :+18,6 M€	3
1.3 Règlement des dépenses PAM 91 :+1,9 M€	4
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : +25,070 M€	4
2.1 Reprise de provisions : 11,9 M€	4
2.2 Affectation du résultat de fonctionnement 2013: +13,146 M€.....	4
II - SECTION D'INVESTISSEMENT.....	5
1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 348,95 M€	5
1.1 Les restes à réaliser de 2013 : CP + 1,443 M€	5
1.2 Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'exercice 2013 : CP +332,007 M€.....	5
1.3 Régularisation de TVA 15,5 M€.....	5
2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT: 348,95 M€.....	6
2.1 Affectation du résultat de fonctionnement 2013: +333,451 M€	6
2.2 Régularisation de TVA : 18 M€	6
2.3 Diminution de l'emprunt ; -2,5 M€.....	6

Les grandes masses de la décision modificative n°2 du budget 2014 sont les suivantes :

	BP	DM1	DM2	Total
Fonctionnement	5 398 131 147.00	6 000 000.00	25 069 917.66	5 429 201 064.66
Investissement	786 599 298.00	-	348 949 520.94	1 135 548 818.94

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: +25,070 M€ de crédits de paiement

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
	BP 2014	après DM1	DM2		BP 2014	DM1	DM2
RATP	2 086.913	2 089.513		VT	3 599.3	3 605.3	
SNCF	1 917.397	1 920.697		CP	1 231.1	1 231.1	
CT2	677.200	677.300	4.475	DGD TS	128.4	128.4	
Transport scolaire	146.673	146.673		Autres subventions	154.0	154.0	
Autres dép transport (PAM, TAD, PDU, tarifs sociaux)	25.470	25.470	1.951				
<i>service PAM et TAD</i>	17.000	17.000	1.951				
<i>autres dépenses transport (SCV)</i>	1.940	1.940					
<i>Tarifification sociale</i>	6.530	6.530					
IFER	68.000	68.000		Redevance d'accès RFF	155.1	155.1	
Redevance d'accès RFF	155.133	155.133		Conventions QS		-	
Frais et rembt VT	46.000	46.000		autres recettes	2.1	2.1	
conventions QS	-	-		recettes exceptionnelles	13.6	13.6	
Etudes et fonctionnement	64.291	64.291		écritures cptables (amortis)	114.5	114.5	
<i>dont études</i>	18.003	18.003		reprise de provision			11.924
<i>dont masse salariale</i>	23.479	23.479		Affectation du résultat 2013			13.146
Amortissement/provisions	121.320	121.320					
Autres	10.700	10.700	18.644				
<i>dont frais financiers</i>	10.300	10.300					
Virement section de fonct	79.035	79.035					
TOTAL	5 398.131	5 404.131	25.070	TOTAL	5 398.131	5 404.131	25.070

1.1 Offre nouvelle CT2 : +4,5 M€

Au budget initial 2014 ont été votés des crédits à hauteur de 56 M€ pour de l'offre nouvelle au titre des CT2: 44 M€ prévus pour les effets année pleine des développements d'offre décidés en 2013 et 12 M€ au titre de l'offre à décider en 2014. Compte tenu des dossiers supplémentaires présentés par anticipation de 2014 au Conseil de décembre 2013 et des dossiers présentés au Conseil du 5 mars dernier, 54 M€ de crédits de paiement 2014 sont d'ores et déjà engagés. Il est proposé au Conseil d'affecter 4,5 M€ d'offre nouvelle supplémentaire sur les CT2 au cours des prochains conseils de l'année. L'enveloppe globale offre nouvelle s'élèverait ainsi à 60,5 M€ en 2014, pour un effet année pleine en 2015 du plan bus estimé à 78 M€.

1.2 Contentieux avec le bailleur du STIF : +18,6 M€

Depuis 2009, le STIF est en contentieux avec son bailleur, la société SwissLife Assurance et Retraite, pour la location de son siège sis rue de Châteaudun à Paris. Suite à un premier jugement prononcé le 8 novembre 2010, le bail avait été résilié judiciairement et

le STIF était autorisé à rester dans les lieux moyennant le versement d'une indemnité d'occupation correspondant à environ 50 % du montant au loyer tel que prévu au bail.

La société Swiss Life ayant relevé appel de ce jugement, le STIF avait constitué une provision dès 2009, actualisée en 2011, pour un montant de 9,873 M€.

Le 25 février 2014, la Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt qui, tout en donnant raison au STIF sur certains points en litige, a rétabli le bail en vigueur. Il s'agit donc de payer au bailleur (pour environ 21 M€) :

- d'une part, le solde des sommes restant dues au titre des loyers, charges et travaux d'aménagement pour un montant de 13,525 M€. Ce montant est inscrit en dépenses exceptionnelles;
- et d'autre part, d'appliquer les modalités du bail à compter du 1/10/2013, soit un montant de loyer et autres frais d'environ 7,582 M€ (montant estimé dans l'attente du décompte financier final). Ce montant est à rapprocher du montant de l'indemnité d'occupation annuelle inscrite au budget 2014 de 2,463 M€. Le solde soit un montant de 5,119 M€ est inscrit en dépenses/charges locatives.

Pour financer ces dépenses supplémentaires, la provision est reprise à hauteur de 9,873 M€ (Cf. point 2). Le solde à financer est donc de 8,770 M€.

1.3 Règlement des dépenses PAM 91 : +1,9 M€

Le STIF et le Conseil Général de l'Essonne ont trouvé un accord pour régulariser la situation financière du service PAM pour la période comprise entre le 2nd semestre 2011 et le 31 juillet 2013 : le projet de protocole d'accord est proposé à ce même conseil. La dépense induite est inscrite à hauteur de 1,951 M€. En contrepartie, la provision constituée en 2013 à cet effet de 2,050 M€ est reprise (Cf. point 2).

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : +25,070 M€

2.1 Reprise de provisions : 11,9 M€

Comme indiqué précédemment, deux provisions sont reprises :

- La provision au titre du contentieux avec SwissLife pour un montant de 9,873 M€ ;
- La provision au titre du PAM91 à hauteur de 2,050 M€.

2.2 Affectation du résultat de fonctionnement 2013: +13,146 M€

Le résultat de fonctionnement 2013 est affecté à hauteur de 13,146 M€ à la section de fonctionnement, conformément à la délibération d'affectation du résultat 2013 présentée à ce même conseil.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2014	après DM1	DM2		BP 2014	après DM1	DM2
Subventions d'équipement versées	576	576		Produit des amendes	125	125.0	
<i>dont Matériel roulant ferré</i>	348	348		Emprunt	352	352.3	- 2.5
<i>dont Matériel roulant bus</i>	108	108		Autres subventions	76	76.0	
<i>dont Développement des réseaux</i>	8	8				-	
<i>dont Amélioration QS</i>	113	113		FCTVA	0.3	0.3	
Maîtrise d'ouvrage infrastructures	45	45		Investissements sous mandat	11	11.0	
Investissements sous mandat	11	11		Virement sect. de fonct.	79	79.0	
Terrains	3	3		Amortissements	119	119.0	
Logiciels, matériels, mobiliers	5	5	1.4			-	
Reprises & Neutra° de subv versées	115	115		Autres	24	24.0	
Ecritures d'ordre et divers	27	27		Affectation résultat de fonct. 2013		-	333.5
Resultat d'investissement 2013 reporté		-	332.0			-	18.0
Régularisation TVA			15.5			-	
Remboursement du capital	5	5				-	
Total STIF	786.6	786.6	349.0	Total STIF	786.6	786.6	349.0

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 348,95 M€

1.1 Les restes à réaliser de 2013 : CP + 1,443 M€

Au terme de l'exercice budgétaire 2013, 1,443 M€ de crédits étaient engagés en dépenses d'investissement, inscrits en restes à réaliser au compte financier. Il y a donc lieu, en décision modificative n°2, d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des dépenses engagées.

1.2 Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'exercice 2013 : CP +332,007 M€

Il s'agit du résultat cumulé de la section d'investissement 2013 négatif à hauteur de 332,007 M€. Il est obligatoirement inscrit en décision modificative n°2 et financé par l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 inscrit en section d'investissement (cf. II.2.1).

1.3 Régularisation de TVA 15,5 M€

Suite à une évolution réglementaire d'ordre fiscal, le STIF récupère, depuis le 1^{er} janvier 2014, mensuellement la TVA due au titre des opérations d'infrastructure de transport réalisées sous maîtrise d'ouvrage STIF, et non plus in fine lors de leur mise en service¹. Cette évolution induit une régularisation des 250 mandats réalisés en 2012 et 2013 pour un montant total de 15,5 M€. Ce mouvement est compensé à hauteur de 18 M€ en recettes.

¹ Via le mécanisme de transfert de droit à déduction entre le STIF et l'exploitant de l'infrastructure.

2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT: 348,95 M€

2.1 Affectation du résultat de fonctionnement 2013: +333,451 M€

Conformément à la délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2013, le résultat de fonctionnement 2013 est affecté à hauteur de 333,451 M€² en section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

2.2 Régularisation de TVA : 18 M€

Il s'agit de la contrepartie de la régularisation de la TVA due au titre des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage STIF. Le différentiel de 2,5 M€ entre les recettes (18 M€) et les dépenses (15,5 M€, cf. II.1.3) correspond à la TVA récupérable par le STIF, soit 2,5 M€.

2.3 Diminution de l'emprunt ; -2,5 M€

La récupération de 2,5 M€ de TVA permet de diminuer à hauteur de 2,5 M€ le besoin d'emprunt.

Les deux sections sont équilibrées en recettes et en dépenses.

	Opérations de l'exercice (col1)	Résultat reporté (col2)	Restes à réaliser	Cumul section (Col 1+2+3)
Fonctionnement	A1 5 429 201 064.66	D002		5 429 201 064.66
Investissement	B1 802 099 298.00	D001 332 007 131.06	1 443 389.88	1 135 549 818.94

2 - Recettes

	Opérations de l'exercice (col1)	Résultat reporté (col2)	Affectation (col3)	Restes à réaliser (col4)	Cumul section (Col 1+2+3+4)
Fonctionnement	A2 5 416 054 769.30	R002 13 146 295.36			5 429 201 064.66
Investissement	B2 802 099 298.00	R001	R1068 333 450 520.94		1 135 549 818.94

² 332,007 M€ de besoin de financement 2013 et 1,443 M€ de reste-à-réaliser